

Informations à lire

avant de compléter votre formulaire ci-joint

Depuis le 1^{er} Janvier 2017, votre commune a intégré la **Communauté de communes de la Plaine de l'Ain (CCPA)** située à Chazey-sur-Ain.

Dans ce cadre, la loi impose d'uniformiser le mode de collecte pour les 53 communes de la CCPA.

Par conséquent, nous allons vous fournir **gratuitement** un bac équipé d'une puce pour la collecte des ordures ménagères.

Il est impératif de nous retourner le formulaire ci-joint complété via l'enveloppe T déjà affranchie ou lors du prochain passage de votre facteur.

Pour le choix de votre bac, nous préconisons :

Le bac 140 litres pour 1 à 2 personnes au foyer

Le bac 180 litres pour 3 personnes au foyer

Le bac 240 litres pour 4 personnes ou plus au foyer

Cependant, vous êtes libre de choisir le bac qui vous convient et aurez la possibilité de le changer gratuitement si besoin.

Vous serez recontacté pour la livraison dans quelques mois.

Nous précisons que les changements, réparations, etc..., seront effectués à domicile et gratuitement par notre prestataire.

A la suite de cette mise en place, les sacs poubelle déposés en vrac ainsi que les anciens bacs ne seront plus collectés.

Enfin, notez qu'aucun changement n'aura lieu en ce qui concerne la collecte de vos sacs jaunes.

Pourquoi un bac muni d'une puce ?

Aujourd'hui, et ce jusqu'au 31/12/2021, le calcul de votre taxe d'enlèvement d'ordures ménagères (TEOM) sur la taxe foncière ne changera pas.

A partir du 1er janvier 2022, la Taxe Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TiEOM) sera appliquée sur la taxe foncière, conformément à la loi.

La taxe incitative répercutée sur la taxe foncière 2022 sera composée :

d'une part fixe dépendant de la base foncière du bien *multiplié* par le taux de l'année 2022

Et

d'une part variable dépendant du nombre de fois où le bac est collecté du 01/01/2021 au 31/12/2021 (nombre de collectes *multiplié* par le prix d'une collecte)

Toutes les explications nécessaires vous seront fournies au fur et à mesure des étapes de ce nouveau système.